

Ordonnance Souveraine n° 10.963 du 5 décembre 2024 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 3.836 du 5 juillet 2012 portant création du Centre Monégasque de Dépistage, modifiée

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	5 décembre 2024
Publication	Journal de Monaco du 13 décembre 2024 ^[1 p.3]
Thématiques	Protection de la santé et politiques de santé ; Sport

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2024/12-05-10.963@2024.12.14>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.359 du 20 avril 2009 portant création d'un Centre de coordination prénatale et de soutien familial et modifiant les articles 248 du Code pénal et 323 du Code civil ;

Vu Notre Ordonnance n° 3.836 du 5 juillet 2012 portant création du Centre Monégasque de Dépistage, modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 5.640 du 14 décembre 2015 portant création d'une Direction de l'Action Sanitaire ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 21 novembre 2024 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Voir l'article 2 de l'Ordonnance Souveraine n° 3.836 du 5 juillet 2012.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 13 décembre 2024

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2024/Journal-8725>